

Votre eau est très calcaire ?

L'eau en Charente-Maritime est très calcaire. C'est un apport en minéraux lorsque vous consommez cette eau à table. En revanche, au contact de la chaleur, le calcaire se transforme en tartre et c'est un inconvénient pour le fonctionnement de vos équipements électroménagers. Quelles sont les solutions pour éviter l'accumulation de dépôts ?

Astuces antitartres

Chauffe-eau

Régler votre chauffe-eau ou ballon d'eau chaude et vos appareils ménagers à 60°C. Les dépôts calcaires se forment plus facilement à partir de cette température.
Détartre votre ballon d'eau chaude régulièrement selon les prescriptions du fabricant.

Lave-linge et lave-vaisselle

Suivre les instructions du constructeur sur l'utilisation des systèmes de filtration anticalcaires et antitartres.

Entretien des parois, des robinets et des récipients

Après la douche, passer la raclette sur la paroi vitrée.
Nettoyer régulièrement le filtre du robinet avec une brosse à dents pour retirer les dépôts de tartre et éviter qu'ils ne s'accumulent.
Utiliser du vinaigre blanc pour débarrasser le fond de vos carafes et autres récipients des dépôts calcaires. Cela empêche la prolifération de germes et de bactéries dans l'eau et évite d'altérer son goût.

Utiliser les adoucisseurs à bon escient

Les adoucisseurs individuels ne devraient être utilisés que sur les circuits d'eau chaude sanitaire. Ne consommez pas l'eau adoucie.

Un adoucisseur entraîne :

- un enrichissement de l'eau en sodium, problématique pour les personnes sujettes à l'hypertension ou qui suivent un régime sans sel ;
- un risque de prolifération bactériologique, si l'entretien est mal assuré ;
- des phénomènes de corrosions des canalisations si l'eau est trop adoucie.

Un adoucisseur fonctionne sur le principe de l'échange d'ions. Les ions calcium de l'eau sont échangés avec des ions sodium présents sur des résines. La formation du calcaire est ainsi évitée.

L'entretien régulier de l'adoucisseur est obligatoire pour éviter un développement de bactéries qui peut avoir un impact sur votre santé. Aussi, est-il impératif de conserver un point de mise à disposition d'une eau non adoucie pour l'eau de consommation. L'adoucisseur ne devrait pas être installé sur l'alimentation générale mais plutôt sur la partie du réseau qui alimente les appareils à protéger (chauffe-eau, lave-linge...). Malheureusement, la configuration des réseaux intérieurs ne le permet pas toujours.

N'adoucissez pas l'eau à moins de 15 °F. C'est la limite fixée par la réglementation française. Pour cela, l'eau adoucie doit être mélangée avec de l'eau non adoucie avec un système de by-pass avant distribution dans votre habitation.

Si vous souhaitez installer un adoucisseur, **faites appel à un installateur agréé** et veillez à lui demander un contrat d'entretien comprenant :

La désinfection et le nettoyage de l'appareil annuel.

La vérification régulière du bon fonctionnement de l'appareil.

Le contrôle de l'état de la résine tous les 5 ans.



RESE

131 cours Genêt - CS

30551

17119 SAINTES Cedex